

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 14 JUIN 2023

ID : 037-213700586-20230609-DCM_2023_06_040-DE

**MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

Date de convocation : 05/06/2023

Date d'affichage : 05/06/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures,
Présents : 9 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoirs : 4 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 13 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ
Philippe, M. DELAUNAY Fabien, M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE Christine,
M. ALBERT Alexandre, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : Mme MUREAU Nicole (a donné pouvoir à M. PETIBON Jacky), M. DRUGEON
Francis (a donné pouvoir à Mme GALET Florence), M. de CHAMPS Hubert (a donné pouvoir à
M. GUIGNARD Paul), Mme BEAUMARD Angélique (a donné pouvoir à M. DELETANG Grégory),
Mme DESCORMIERS Cindy

Etait absente : Mme BEGOUIN Gaëlle

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2023-06-040

7.5. Finances - Subventions

Attribution d'une subvention complémentaire à l'association de la Gaule Chapelonne

Le Maire informe l'assemblée d'une requête formulée par l'association de la Gaule Chapelonne, représentée par Monsieur Cédric CHAVENEAU, portant sur une demande de subvention complémentaire afin de financer en partie des demi-journées d'initiation de pêche au coup destinées aux enfants.

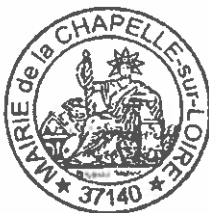
Le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention complémentaire d'un montant de 600 euros à ladite association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

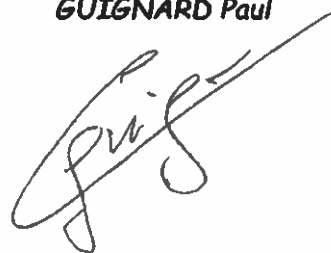
- **DÉCIDE** de verser une subvention complémentaire à l'association de la Gaule Chapelonne représentée par Monsieur Cédric CHAVENEAU, d'un montant de 600 euros (SIX CENT EUROS)
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023, article 65748
-

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire,
GALET Florence



Le Maire,
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le 14 JUIN 2023 <i>SLOW</i>
ID : 037-213700586-20230609-DCM_2023_06_040-DE